

Dicamba

Fiche de données de sécurité

D0920

Version: 2.0

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 15/12/2010 Date de révision 19/10/2017 Remplace la fiche 06/12/2011

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : Dicamba

N° Index : 607-043-00-X

N° CE : 217-635-6

N° CAS : 1918-00-9

Code du produit : D0920

Formule brute : C8H6Cl2O3

Synonymes : 3,6-dichloro-2-methoxybenzoic acid

3,6-dichloro-o-anisic acid

Groupe de produits : Matière première

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V.

sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V.
A. Hofmanweg 71
2031 BH Haarlem - The Netherlands
T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027
info@duchefa.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:

+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00) +31(0)6-30109355 (outside office hours)

Organisme/Société	Adresse	Commentaire
World Health Organization world	http://apps.who.int/poisoncentres/	Consulter site Web pour un centre
directory of poison centres		antipoison local.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :





GHS07

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

 Nom
 : Dicamba

 N° CAS
 : 1918-00-9

 N° CE
 : 217-635-6

 N° Index
 : 607-043-00-X

Nom	Identificateur de produit	%
dicamba (ISO); acide 2,5-dichloro-6- méthoxybenzoïque; acide 3,6-dichloro-2- méthoxybenzoïque	(N° CAS) 1918-00-9 (N° CE) 217-635-6 (N° Index) 607-043-00-X	> 89

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.

Premiers soins après contact avec la :

: Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon.

peau

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à

l'eau et consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau

> Ne pas faire vomir Faire boire de l'eau

Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact

oculaire

: Peut provoquer une irritation des yeux. Rougeur du tissu oculaire.

Symptômes/effets après ingestion

: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool.

Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2).

Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

en cas d'incendie

Produits de décomposition dangereux : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz

dangereux

- COx.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent

FDS Réf.: D0920

l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Procédés de nettoyage

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de

poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé

Poudre: conserver +15 - +25 °C

Liquide: 2 - 8 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,11	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de protection (à la norme européenne EN 166 ou équivalent)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié. Filtre P2 (EN 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Poudre.
Masse moléculaire : 221 g/mol

Couleur

Odeur : Doux(douce).

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 112 - 116 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,49 g/cm³

Solubilité : Soluble dans l'éthanol

Soluble dans l'acétone.

Eau: 500 q/l

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, demanutention et d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à éviter 10.4.

- Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

Acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Dicamba (1918-00-9)	
DL50 orale rat	1039 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation : Provoque des lésions oculaires graves.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules : Non classé germinales

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains : Non classé

organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Autres informations : Voir liste actuelle RTECS pour une information complète: DG7525000.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements

de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA		
14.1. Numéro ONU				
3077	3077	3077		
14.2. Désignation officielle de tran	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.		
Description document de transport UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,	UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s., 9, III		

Dicamba

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA		
N.S.A., 9, III	N.S.A., 9, III			
14.3. Classe(s) de danger pour le	transport			
9	9	9		
14.4. Groupe d'emballage	14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III		
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non		
Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M7

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADR) : 5kg : E1 Quantités exceptées (ADR) Catégorie de transport (ADR) : 3 : 90 Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges

90 3077

Code EAC : 2Z

- Transport maritime

: 274, 335, 966, 967, 969 Dispositions spéciales (IMDG)

Quantités limitées (IMDG) : 5 kg Quantités exceptées (IMDG) : E1 : F-A N° FS (Feu) N° FS (Déversement) : S-F Catégorie de chargement (IMDG) : A Arrimage et manutention (Code IMDG): SW23 N° GSMU : 171

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers : E1

et cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et : Y956

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo

: 30kgG

(IATA)

Instructions d'emballage avion

: 956

passagers et cargo (IATA) Quantité nette max. pour avion

: 400kg

passagers et cargo (IATA)

FR (français)

FDS Réf.: D0920

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage avion cargo : 956

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo : 400kg

seulement (IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A179, A197

Code ERG (IATA) : 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Dicamba n'est pas sur la liste Candidate REACH

Dicamba n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK)

2, Présente un danger pour l'eau

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les

contrôles d'immission - 12.BlmSchV

 Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les

accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – : La substance n'est pas listée

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Recommandations règlementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite

aux mineurs

FDS Réf.: D0920

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1.4	Numéro d'urgence	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	Matériau spécifié, épaisseur, et cetera de gants
11.1	DL50 orale rat	Ajouté	
11.1	DL50 cutanée lapin	Ajouté	

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Abréviations et acronymes:

·····
Estimation de la toxicité aiguë
Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
Facteur de bioconcentration
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
Association internationale du transport aérien
Code maritime international des marchandises dangereuses
Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Dose minimale avec effet nocif observé
Concentration sans effet nocif observé
Persistant, bioaccumulable et toxique
Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
Fiche de données de sécurité

Sources des données

: ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fournisseur.

Texte intégral des phrases H et EUH:

. onto intogram doo prindoo in ot = o. ii	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Biochemicals version 2018

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit